

Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel de 2022-2023



Société d'assurance-dépôts
des caisses populaires
du Nouveau-Brunswick

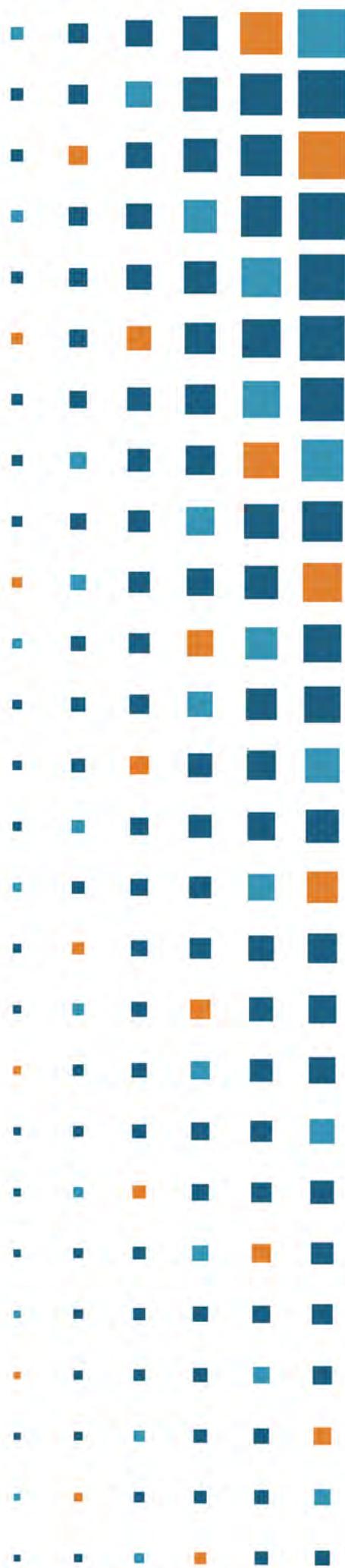


Table des matières

Lettre d'accompagnement	3
Message du président et du chef de la direction	4
Objectifs statutaires	6
Fonctionnement de la couverture d'assurance-dépôts	7
Institutions membres	8
Conseil d'administration	9
Rapport de gestion	15
États financiers	20

Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2
Téléphone : 1-866-933-2222
www.sadcpcb.ca

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-3394-9

Lettre d'accompagnement

Le 14 août 2023

Monsieur le Ministre des Finances et du Conseil du Trésor
et la Commission des services financiers et des services
aux consommateurs du Nouveau-Brunswick

En conformité avec l'obligation statutaire prévue à l'article 204 de la *Loi sur les caisses populaires*, je suis heureux de vous présenter le trentième rapport annuel de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB).

Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous fournir toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président du conseil,

L'original signé par Peter Klohn

Peter Klohn, LL.B, ICD.D

Message du président et du chef de la direction

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick a été créée il y a 30 ans.

Depuis, elle n'a cessé de faire montre de diligence dans l'exécution de sa mission de protéger les personnes qui ont des dépôts admissibles dans une caisse populaire du Nouveau-Brunswick grâce à l'assurance-dépôts et de protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité. Elle y parvient en maintenant un fonds de protection des dépôts (le Fonds) conformément à la *Loi sur les caisses populaires*.

Au cours d'une autre année de pandémie et d'incertitude économique, nous avons continué à surveiller le comportement des membres et à répondre à leurs attentes tout en nous ajustant aux changements dans le secteur financier, notamment par la fusion de plusieurs caisses et la fermeture d'une caisse populaire.

L'an dernier, nous avons renforcé notre engagement de protection des épargnes des membres du Nouveau-Brunswick qui planifient leur avenir en élargissant et en modernisant notre régime de protection des dépôts afin de permettre aux caisses populaires assurées d'offrir davantage de produits d'épargne. Depuis le 1^{er} juillet 2022, plus de 59 000 membres de caisses populaires du Nouveau-Brunswick bénéficient d'une couverture d'assurance pour leurs régimes enregistrés d'épargne-invalidité et leurs régimes enregistrés d'épargne-études. Cette protection s'ajoute aux six autres catégories d'épargne couvertes. Ce changement signifie que presque tous les comptes de dépôts personnels sont protégés par la SADCPNB, jusqu'à concurrence de 250 000 \$.

En outre, les dépôts à terme en devises étrangères dont l'échéance initiale est de plus de cinq (5) ans sont maintenant admissibles. Auparavant, seuls les dépôts en devise canadienne étaient protégés.

Ces changements attestent que la SADCPNB suit le rythme des opérations bancaires et d'épargne des membres de caisses populaires, et qu'elle est conforme à la couverture offerte par les institutions financières fédérales.

Considérant son rôle de surveillance étroite du portefeuille de placements de la SADCPNB, le conseil d'administration a cru bon, après un processus rigoureux, d'embaucher un nouveau gestionnaire de placements au cours de la dernière partie de l'année civile pour surveiller le Fonds. Le rendement sur un an de notre portefeuille était de 1,56 %. À 28 475 331 \$, le Fonds représente 1,94 % des actifs du réseau. Ce ratio donne l'assurance que le Fonds sera bien placé pour soutenir le réseau des caisses populaires, au besoin.



Au cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons également travaillé avec Atlantic Central, l'association commerciale des caisses populaires de l'Atlantique Canada et le surintendant des caisses populaires à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB), afin de rester au fait des changements au sein du réseau des caisses populaires de la province. Une petite caisse populaire, qui était sous surveillance depuis plusieurs années, a fermé ses portes, et elle a pu constater le soutien reçu par ses membres lors de la transition de leurs comptes à la caisse populaire OMISTA. Entre-temps, trois autres caisses populaires ont fusionnées le 1^{er} janvier 2023 pour devenir la plus grande caisse populaire de la province. Nous sommes heureux d'annoncer que cette fusion a eu une incidence minime sur le Fonds.

De plus, nous avons renforcé notre relation avec les autres sociétés d'assurance-dépôts des caisses populaires du Canada atlantique en signant un protocole d'entente en décembre 2022 pour la coopération et la mise en commun de l'information. À la lumière de l'évolution constante du marché, nous croyons que ce protocole d'entente avec d'autres superviseurs pruden­tiels de caisses populaires de la région de l'Atlantique nous aidera à traiter efficacement les nouveaux problèmes communs qui peuvent toucher le réseau des caisses populaires de la région, y compris les protocoles pour les paiements d'assurance-dépôts.

Après une autre année fructueuse, nous tenons à remercier notre personnel et les administrateurs du conseil de la SADCPNB de leurs efforts pour continuer à bâtir un réseau de caisses populaires robuste et financièrement sûr au Nouveau-Brunswick. Nous sommes reconnaissants de la coopération reçue de tous les participants du réseau dans l'exécution de notre mission. Enfin, nous voulons remercier particulièrement Michael Wennberg, dont le mandat d'administrateur a pris fin en 2022.



L'original signé par
Kevin Hoyt

Kevin Hoyt
FCPA, FCGA, CPA (DE), ICD.D
Chef de la direction



L'original signé par
Peter Klohn

Peter Klohn LL.B, ICD.D
Président du conseil

Objectifs statutaires

Les objectifs de la SADCPNB sont décrits à l'article 189 de la *Loi sur les caisses populaires (la Loi)*, et sont énoncés comme suit :

- protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en créant et en maintenant un fonds de protection des dépôts conformément à la *Loi*;
- fournir au bénéfice des déposants des caisses, une assurance-dépôts contre la perte totale ou partielle des dépôts en leur versant un remboursement sur ce fonds dans les limites et selon les modalités qu'autorisent la *Loi* et les règlements;
- fournir aux caisses de l'aide financière conformément à la *Loi*;
- appliquer toute autre mesure qu'exigent ou autorisent la *Loi* ou les règlements.

Conformément à l'article 192 de la *Loi*, le Fonds de protection des dépôts administré par la SADCPNB peut être utilisé aux fins suivantes :

- régler les réclamations des déposants conformément à la *Loi* au moment de la liquidation d'une caisse populaire;
- fournir aux caisses de l'aide financière conformément à la *Loi*;
- payer les frais et les dépenses visés aux articles 213 et 280 de la *Loi*;
- payer les frais et les dépenses engagés en procédant à l'application de toute autre mesure susceptible de s'avérer nécessaire ou accessoire à la réalisation de la mission de la Société.

Fonctionnement de la couverture d'assurance-dépôts

Ce qui est couvert

La SADCPNB assure les dépôts admissibles dans les huit catégories d'épargne suivantes détenues dans une caisse populaire membre, jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par catégorie (en capital et intérêts) par déposant :

- dans un compte détenu au nom d'une seule personne;
- dans un compte détenu en fiducie pour une autre personne;
- dans un compte détenu conjointement par au moins deux personnes;
- dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE);
- dans un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI);
- dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Qu'est-ce qu'un dépôt admissible?

Les dépôts admissibles comprennent une combinaison de comptes d'épargne et de comptes chèques, de dépôts à terme et de certificats de placement garantis (CPG), de mandats, de lettres de change et de chèques certifiés. Les soldes détenus en monnaie étrangère sont compris dans les dépôts admissibles.

Ce qui n'est pas protégé

La Société n'assure pas tous les comptes ou produits financiers. Les dépôts et les produits suivants ne sont pas assurés :

- les obligations et les débetures émises par un gouvernement ou une société;
- les parts sociales d'adhésion et les autres types de parts émises par les caisses populaires;
- les sommes déposées dans une banque ou une société de fiducie;
- les sommes déposées dans une caisse populaire qui n'est pas constituée en vertu de la législation provinciale;
- les bons du trésor;
- les sommes investies dans des hypothèques, des fonds communs de placement ou des actions.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assurance-dépôts, veuillez consulter notre site Web à [SADCPNB.ca](https://www.sadcpnb.ca).

Institutions membres

Beaubear Credit Union Ltd.

Siège social : C.P. 764, 376, rue Water, Miramichi (N.-B.), E1V 3V4

Téléphone : 506-622-4532

Site Web : beaubear.ca

Blackville Credit Union Ltd

Siège social : 128, rue Main, Blackville (N.-B.), E9B 1P1

Téléphone : 506-843-2219

Site Web : blackvillecu.ca

Brunswick Credit Union Limited

Siège social : 57, rue King, bureau 400, Saint John (N.-B.) E2L 1G5

Téléphones : 506-855-2728 (Advance Savings);

506-634-1263 (Bayview);

506-458-9145 (Progressive)

Site Web : brunswickcu.com

New Brunswick Teachers' Association Credit Union Ltd.

Siège social : C.P. 752, 650, rue Montgomery, Fredericton (N.-B.), E3B 5R6

Téléphone : 506-452-1724

Site Web : nbtacu.nb.ca

OMISTA Credit Union Ltd.

Siège social : 1192, chemin Mountain, Moncton (N.-B.), E1C 2T6

Téléphone : 506-858-7206

Site Web : omista.com

The Credit Union Ltd.

Siège social : 422, rue William, Dalhousie (N.-B.), E8C 2X2

Téléphone : 506-684-5697

Site Web : thecreditu.ca

Conseil d'administration

En vertu de l'article 206 de la *Loi*, les activités commerciales et les affaires internes de la SADCPNB sont maintenant administrées par un conseil d'administration composé des membres de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB) nommés en vertu de l'article 6 de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*. Le président de la SADCPNB et deux membres du personnel de la FCNB, soit le chef de la direction et la secrétaire, sont les seuls dirigeants de la Société, qui remplissent respectivement le rôle de président, chef de la direction et secrétaire générale. La gestion générale de la SADCPNB est assurée par le personnel de la FCNB désigné conformément aux règlements administratifs.

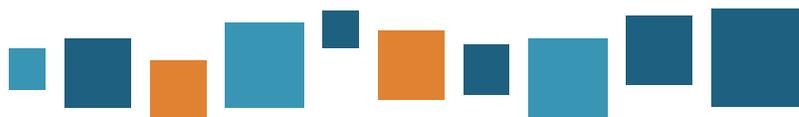
Le cadre de gouvernance établi le 1^{er} janvier 2020 comprend les règlements suivants, qui peuvent être consultés sur le site Web de la SADCPNB :

- Règlement administratif n° 1 – Conduite générale des affaires
- Règlement administratif n° 2 – Affaires bancaires
- Règlement administratif n° 3 – Affichage, publicité et obligations non assurées des caisses populaires
- Règlement administratif n° 4 – Définition de dépôt
- Règlement administratif n° 5 – Conflits d'intérêts et code de déontologie

En vertu du paragraphe 213(1) de la *Loi*, le président et les autres membres du conseil d'administration de la SADCPNB ont droit à la rémunération fixée conformément aux règlements administratifs de la FCNB.

La SADCPNB a tenu trois réunions ordinaires et deux réunions extraordinaires pendant la période visée.

Pour aider à orienter l'élaboration des ordres du jour de ses réunions ordinaires, le conseil d'administration a mis en place un programme et un plan de travail annuel qui reflètent les principales fonctions permanentes dont la SADCPNB est responsable sur une base annuelle.



Peter Klohn (président)



M. Klohn a été nommé à la présidence de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs le 1^{er} janvier 2014 pour un premier mandat quinquennal qui a été renouvelé le 1^{er} janvier 2019. Avant sa nomination, il était associé principal au sein du cabinet d'avocats Stewart McKelvey où il s'occupait des dossiers dans les domaines du droit des valeurs mobilières, des secteurs réglementés, du droit des sociétés et du financement des sociétés.

M. Klohn est un administrateur de sociétés accrédité (ICD.D) de l'Institut des administrateurs de sociétés de la Rotman School of Management (Université de Toronto, 2011). En 2013, il a été présenté dans le répertoire Lexpert comme un praticien de premier plan au Canada dans le domaine du financement des sociétés et des fusions et acquisitions. En mars 2019, il a reçu un certificat pour avoir terminé le programme de gestion stratégique des organismes de réglementation et d'application de la loi du programme de formation des cadres de la John F. Kennedy School of Government. En février 2020, il a terminé le volet Leadership Decision Making : Optimizing Organizational Performance de l'Université Harvard. Enfin, en janvier 2023, il a terminé le volet Leadership for the 21st Century de la Harvard Kennedy School Executive Education.

Expérience professionnelle :

- Gouvernance
- Services juridiques
- Pensions
- Valeurs mobilières

Éducation :

- B.A.A., Université du Nouveau-Brunswick
- LL. B., École de droit Osgoode Hall (Université York)
- ICD.D, administrateur de sociétés accrédité

Lucie Boucher



M^{me} Boucher a travaillé pendant plus de 25 ans dans le secteur financier comme conseillère financière, gestionnaire de patrimoine et agente d'assurance. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs postes dans des entreprises privées et dans une institution financière nationale. Jusqu'au moment de prendre sa retraite en mars 2019, elle a maintenu son permis en valeurs mobilières par l'intermédiaire de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), et sa licence en assurance dans les quatre provinces de l'Atlantique et en Ontario.

Au fil des ans, M^{me} Boucher a occupé les postes de vice-présidente régionale et directrice régionale du Canada atlantique pour Gestion financière MD limitée, une filiale de l'Association médicale canadienne, ainsi que d'autres postes de direction, accumulant de vastes connaissances en conformité, budgétisation, gouvernance et réflexion stratégique.

Elle est présentement administratrice à la Fondation Louis-J.-Robichaud et membre de son comité de placement. Elle est également représentante du public pour l'Association des orthophonistes et des audiologistes du Nouveau-Brunswick.

Expérience professionnelle :

- Audit
- Institutions financières
- Gouvernance
- Gestion
- Assurances
- Valeurs mobilières

Éducation :

- FCSI, Fellow de la Canadian Securities Institute (jusqu'à sa retraite en 2019)
- CFP, planificatrice financière agréée (jusqu'à sa retraite en 2019)
- Conseillère en gestion financière (CGF) (jusqu'à sa retraite en 2019)
- Cours de planification financière professionnelle (PFP), Canadian Securities Institute
- Méthodes de gestion du patrimoine, Canadian Securities Institute
- Cours à l'intention des directeurs de succursale (CDS), Canadian Securities Institute
- CCVM/MNC, cours sur le commerce des valeurs mobilières au Canada/ Cours relatif au manuel sur les normes de conduite

Marilyn Evans Born



M^{me} Evans Born a eu une longue carrière au sein de la fonction publique du Nouveau-Brunswick. Elle occupait les fonctions de sous-ministre adjointe des Services aux tribunaux et de shérif en chef pour la province du Nouveau-Brunswick à son départ à la retraite. Elle apporte une grande expertise dans le domaine des politiques et le secteur des caisses populaires, d'abord grâce à son ancien rôle de directrice des lois et des politiques au ministère de la Santé, poste qu'elle a occupé pendant 21 ans, et de directrice générale de la Direction des politiques et de l'éducation au ministère de l'Environnement, ainsi qu'à son rôle d'administratrice au sein du conseil de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB). Elle possède également de l'expérience dans le secteur des services à la consommation, ayant auparavant occupé le poste de médiatrice des loyers (anciennement appelé médiatrice en chef des loyers) et celui de directrice des services à la consommation.

En plus de son expérience dans la fonction publique, elle a participé à la vie communautaire en siégeant au conseil d'administration du York Care Centre, au conseil de l'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick et de l'Association canadienne de la surdité, section du Nouveau-Brunswick.

Expérience professionnelle :

- Services à la consommation
- Institutions financières
- Services juridiques
- Politiques publiques

Éducation :

- B.A., Université du Nouveau-Brunswick
- LL.B., Faculté de droit, Université du Nouveau-Brunswick

Donald French



M. French est un comptable professionnel agréé à la retraite avec plus d'une quarantaine d'années d'expérience. Il a également travaillé à l'Université de Moncton pendant plus d'une vingtaine d'années à titre de gestionnaire et de chargé de cours en comptabilité et en assurances. Outre ses antécédents en comptabilité, M. French a anciennement occupé le poste de surintendant des caisses populaires et directeur d'examen pour la province qui, à l'époque, comprenait également la réglementation des autres institutions financières de la province, notamment les compagnies d'assurance et les sociétés de fiducie. Il a aussi occupé le poste d'administrateur général du Fonds de stabilisation des caisses populaires. Fort d'une vaste expérience dans les secteurs public et privé, son expertise en comptabilité, en audit, en gouvernance, en réglementation des institutions financières et dans des domaines connexes a été acquise grâce à ses initiatives professionnelles et sa participation au sein de conseils et de comités.

M. French a été membre et président du conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB), ainsi que de l'Office de stabilisation de la Fédération des caisses populaires acadiennes. En plus de ces responsabilités, il a été membre du Fonds d'assurance-dépôts et du Fonds de stabilisation du Canada (maintenant l'Association des superviseurs prudeniels des caisses), et a participé aux travaux de nombreux autres conseils et comités.

Expérience professionnelle :

- Comptabilité
- Audit
- Institutions financières
- Gouvernance
- Ressources humaines
- Assurances

Éducation :

- Fellow de CPA (FCPA), Fellow de CA (FCA), Institut des comptables professionnels agréés
- Comptable agréé, Institut des comptables professionnels agréés (N.-B.)

Norma Kelly



M^{me} Kelly est une comptable professionnelle agréée et une auditrice chevronnée, ayant occupé de nombreux postes dans le cadre de ses fonctions professionnelles au sein de sociétés privées, dont celui de dirigeante principale de la vérification d'une société de la Couronne de la province. Elle possède de vastes connaissances en gouvernance de sociétés et dans le secteur des caisses populaires, ayant été présidente et vice-présidente de la Bayview Credit Union Ltd. et membre du conseil d'administration du Brunswick Credit Union Stabilization Board Limited (RMA). Elle a aussi été trésorière de Saint John Kings Adult Learning Inc. et trésorière de la Fundy Funeral Home Cooperative, en plus de siéger à d'autres conseils.

Expérience professionnelle :

- Comptabilité
- Institutions financières
- Gestion
- Audit interne
- Gestion des risques
- Planification stratégique

- Programme de gestion du risque d'entreprise, COSO
- Auditrice interne agréée (CIA)
- Certificat de perfectionnement professionnel pour les administrateurs de caisses populaires
- Comptable en gestion accréditée (CMA)
- Certificat d'études supérieures en comptabilité, Université du Nouveau-Brunswick
- Diplôme de spécialisation en technologie des affaires (automatisation), Collège communautaire du Nouveau-Brunswick

Éducation :

- Certificat sur les comités d'audit, Comptables professionnels agréés du Canada
- Comptable professionnelle agréée (CPA), CPA Nouveau-Brunswick

I. Gérald Lévesque



M. Lévesque est un avocat chevronné qui a consacré les trente-cinq dernières années à la pratique du droit dans la région d'Edmundston. Fort de son expertise en matière de litiges civils et criminels, il a représenté des clients à tous les échelons du système judiciaire de la province. En plus de ses compétences en matière de litiges, il a occupé des postes au sein de tribunaux administratifs, notamment celui de président du conseil arbitral de l'assurance-emploi et d'arbitre pour le ministère de la Justice.

Il contribue activement à la profession juridique en participant à des conseils et comités tels que le Barreau du Nouveau-Brunswick et l'Association du Barreau canadien (ABC). Il a également été membre de la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et du comité sur les contrôles professionnels, démontrant ainsi son engagement à maintenir des normes professionnelles élevées.

En plus de son expertise juridique, M. Lévesque a acquis une compréhension approfondie du processus bancaire commercial et de l'analyse financière grâce à son implication dans l'industrie privée.

Il a récemment obtenu un certificat en droit des régimes de retraite de l'Osgoode Law School, ce qui lui a permis de parfaire son expertise dans ce domaine spécialisé.

M. Lévesque est également un membre très actif au sein de la communauté. Au fil des ans, il a généreusement consacré du temps et offert son expertise au comité directeur du Centre Maillet et à sa fondation, ainsi qu'à la Fondation Rêves d'enfants, à la bibliothèque régionale et à des programmes sportifs pour les jeunes.

Expérience professionnelle :

- Arbitrage et médiation
- Assurances
- Services juridiques
- Établissement de la politique

Éducation :

- LL.B., Faculté de droit, Université de Moncton
- B.A.A., Université de Moncton

Tania Morris



M^{me} Morris est professeure des finances à la faculté d'administration de l'Université de Moncton. Pendant sa carrière, elle a contribué à la recherche en gouvernance d'entreprise et en littératie financière, et elle a publié de nombreux articles dans des revues scientifiques. Son vif intérêt pour le bien-être financier des gens du Nouveau-Brunswick l'a menée au fil des ans à organiser plusieurs conférences sur des sujets liés à la littératie financière, à discuter d'enjeux financiers sur Radio-Canada à multiples reprises et à participer en tant que conférencière à de nombreux séminaires, colloques et tables rondes sur des sujets tels que la gouvernance d'entreprise, la rémunération des dirigeants et la littératie financière.

Dans son rôle à l'université, M^{me} Morris a été directrice du programme de maîtrise en administration des affaires (M.B.A.), directrice adjointe du département de comptabilité, présidente du comité de recherche de la faculté et elle est actuellement titulaire de la Chaire d'études Jeanne et J. Louis Lévesque en gestion financière. Elle a été l'instigatrice d'un cours en littératie financière qui a été offert pour la première fois à l'Université de Moncton en 2020.

Outre sa vaste expérience professionnelle, M^{me} Morris a siégé à divers conseils d'administration à titre de trésorière et comme membre du comité de retraite de l'Université de Moncton.

Expérience professionnelle :

- Comptabilité
- Éducation et communications
- Littératie financière
- Gouvernance
- Valeurs mobilières

Éducation :

- Doctorat et D.E.A. (sciences financières), Université Pierre Mendès-France (Grenoble II)
- M. Sc. (sciences financières), Université de Sherbrooke
- B.A.A. (sciences financières), Université de Moncton
- Comptable professionnelle agréée (CPA), CPA Nouveau-Brunswick

Paul Van Iderstine



M. Van Iderstine est un ancien associé d'un cabinet de comptables professionnels agréés, où il occupait la fonction d'auditeur. Il a aussi occupé le poste de chef de la sécurité de l'information pour une compagnie d'assurance nationale. Son expérience dans les domaines de la finance, de l'audit et de la cybersécurité est soutenue par ses solides compétences analytiques et sa compréhension des pratiques de gouvernance acquises au cours de ses 30 années de collaboration avec divers conseils et comités d'audit.

M. Van Iderstine possède une vaste expérience de bénévolat dans la collectivité et a été président du club Rotary de Moncton-Ouest et de Riverview et de la Windsor and District Board of Trade. Il a également été trésorier de la Codiac Regional Police Association, de Moncton Headstart Inc. et de divers autres organismes.

Expérience professionnelle :

- Comptabilité
- Audit
- Cybersécurité
- Assurances
- Gestion des risques
- Planification stratégique

Éducation :

- B. Ing., Technical University of Nova Scotia (TUNS)
- Comptable professionnel agréé (CPA, CA), CPA Nova Scotia
- Professionnel certifié de la sécurité des systèmes d'information (CISSP), Institut ISC2
- Certification des éléments essentiels de sécurité du GIAC (GSEC), Institut SANS
- Certification des contrôles critiques du GIAC (GCCC), Institut SANS

Catherine Lahey, c.r.



M^{me} Lahey est associée principale au cabinet d'avocats Stewart McKelvey où elle exerce le droit, notamment dans les domaines des services bancaires et du financement, des valeurs mobilières, de l'assurance, des faillites et de la mise sous séquestre, de la création d'entreprises, du travail et de l'emploi. En 2021, elle a été nommée « Avocate de l'année » à Saint John pour son travail lié aux litiges d'entreprises et commerciaux.

M^{me} Lahey a présenté et publié de nombreux articles sur le droit du travail, le droit de la santé et les litiges. Depuis 1995, elle est formatrice du programme d'admission au Barreau du Nouveau-Brunswick et donne fréquemment des conférences pour la section du Nouveau-Brunswick de l'Association du barreau canadien.

De plus, elle œuvre bénévolement au sein de plusieurs organismes caritatifs locaux. Pendant près d'une vingtaine d'années, M^{me} Lahey a travaillé avec la section locale de Centraide, d'abord à titre de bénévole du cabinet lors de la campagne en 2004, puis à titre de présidente de la campagne annuelle de 2022 dans les comtés de Saint John, Kings et Charlotte. Elle a également consacré du temps à la Chambre de commerce de Saint John et à l'initiative Business Community Anti-Poverty Initiative.

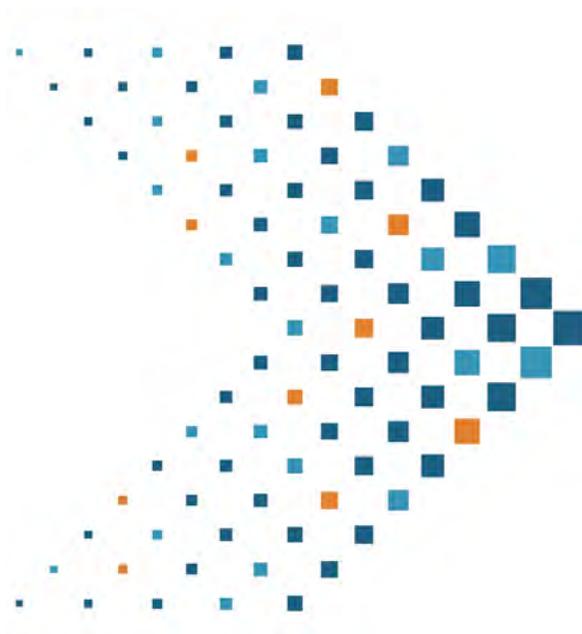
Expérience professionnelle :

- Services juridiques
- Valeurs mobilières
- Assurances
- Institutions financières
- Ressources humaines
- Gestion des risques

Éducation :

- LL.B., Université de Dalhousie
- B.A., Université du Nouveau-Brunswick (avec distinction)

Le mandat de Michael D. Wennberg a pris fin le 14 décembre 2022.



Rapport de gestion

SADCPNB

Recettes, dépenses et résultats financiers

À la proclamation de la *Loi sur les caisses populaires* en 2020, le mandat de la SADCPNB a été élargi et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB) est devenue le principal organisme responsable de la surveillance prudentielle des caisses populaires sous le régime provincial. Le coût de la réglementation du réseau des caisses populaires est récupéré auprès du réseau sous la forme de prélèvements facturés aux caisses populaires individuelles. Les prélèvements sont nécessaires pour couvrir les coûts encourus pour les activités d'application de la *Loi* et pour assurer un financement adéquat du Fonds de protection des dépôts. La Société a facturé aux caisses populaires des contributions totalisant 1 250 000 \$ pour l'exercice en cours (1 100 000 \$ en 2022).

Les coûts de la SADCPNB pour l'exercice étaient de 741 749 \$ (909 079 \$ en 2022). Les économies de coûts proviennent principalement des services professionnels, car les frais juridiques et les coûts de la FCNB liés à la réglementation ont diminué. Quant aux coûts pour les services professionnels, ils sont passés de 870 103 \$ en 2022 à 691 149 \$ en 2023.

Le résultat net avant le résultat global de la Société était de 1 251 064 \$ (699 460 \$ en 2022). Les placements et autres revenus de la Société pour l'exercice sont passés à 742 813 \$ (508 539 \$ en 2022). La Société a toutefois comptabilisé d'autres pertes globales liées à des placements de 360 677 \$ en 2023 (808 186 \$ en 2022), ce qui a entraîné un résultat net de 890 387 \$ (perte nette de 108 726 \$ en 2022). Les pertes globales peuvent être attribuées à la hausse des taux d'intérêt au cours de l'exercice, réduisant ainsi la valeur marchande des obligations de la province et de la Société qui avaient été achetées à des taux plus bas. La SADCPNB a atténué la perte globale en détenant une grande partie des placements de la Société dans des placements à court terme et en modifiant la stratégie de placement pour permettre l'achat d'actions.

Fonds de protection des dépôts

Le solde du Fonds au 31 mars 2023 était de 28,5 millions de dollars, soit 1,94 % des actifs du réseau (27,6 millions de dollars ou 1,99 % des actifs du réseau en 2022), en baisse par rapport à la moyenne quinquennale de 2,19 %. Cette baisse est principalement attribuable à une hausse de 28 % des dépôts au cours des trois dernières années, en raison de la hausse spectaculaire des taux d'épargne des clients pendant la pandémie.

La Société a mis à jour sa politique de placements pendant l'exercice. La nouvelle politique permet maintenant de détenir des placements dans des actions ordinaires ou privilégiées canadiennes ou non canadiennes cotées en bourse. Elle établit un bon équilibre entre des liquidités suffisantes pour les besoins à court terme et des placements à plus long terme qui peuvent offrir de meilleurs rendements. La politique permet de détenir jusqu'à 30 % d'actions dans le portefeuille, cela dit, les actions constituent actuellement 15 % du portefeuille. Les actions détenues actuellement comprennent :

Actions	Montant
Actions canadiennes	2 805 472 \$
Actions américaines	1 381 163
Total	4 186 635 \$

Comme le montre le tableau ci-après, les actifs à revenu fixe du Fonds sont principalement des placements à court terme qui peuvent être liquidés très rapidement, au besoin. La disponibilité de trésorerie à court terme est importante pour la SADCPNB au cas où une crise financière imprévue surviendrait dans le réseau des caisses populaires. Comme la majorité des placements arriveront à échéance d'ici quatre ans et que les taux des obligations du Trésor devraient continuer d'augmenter, le Fonds pourra acheter des placements à des taux plus élevés à court terme. Cela se traduira par une augmentation des revenus de placement au cours des prochaines années. Des précisions sur les placements sont présentées à la note 4 des états financiers audités.

Échéance	Valeur marchande
0 à 2 ans	10 196 092 \$
2 à 4 ans	3 154 964
5 à 6 ans	2 297 232
7 à 8 ans	7 932 055
Total	23 580 343 \$

L'aide financière aux caisses populaires n'a pas été nécessaire ces dernières années. Cela a permis à la Société de maintenir le Fonds à son niveau actuel.

La caisse populaire Citizens a liquidé ses opérations en 2022-2023 et les dépôts de ses membres et les actifs de la caisse ont été transférés à OMISTA Credit Union. Grâce aux efforts coordonnés de la FCNB, de la SADCPNB et des participants du réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, la résolution de l'affaire de la caisse populaire Citizens n'a jusqu'à présent entraîné aucun coût important pour le Fonds.

Une caisse populaire restait sous surveillance au 31 mars 2023. Elle continue de satisfaire à toutes les exigences réglementaires. Avec des actifs inférieurs à 1 % du réseau, cette caisse ne présente pas un risque financier important pour le Fonds. Toutefois, comme pour toute situation de supervision, la situation financière de la caisse est à l'étude afin de déterminer comment elle peut mener au mieux ses activités et ses opérations à l'avenir.

Rendement financier du réseau des caisses populaires

Le rendement financier du réseau présenté ci-après est fondé sur les résultats non audités des caisses populaires pour leur plus récent exercice, clos le 31 décembre 2022. Il est important de noter qu'au 1^{er} janvier 2023, les caisses populaires Advance Savings, Bayview et Progressive ont fusionnées pour former la Brunswick Credit Union.

Rentabilité et rendement des actifs

Les huit caisses populaires du Nouveau-Brunswick ont déclaré des résultats financiers positifs en 2022. Le revenu net est passé à 8,2 millions de dollars en 2022 (5,6 millions en 2021) ce qui représente un rendement amélioré de 0,57 % (0,42 % en 2021).

Croissance

Croissance	2022	2021
Actifs	5,68 %	7,96 %
Prêts	10,90 %	9,67 %
Dépôts	5,24 %	8,00 %

Les actifs du réseau ont augmenté de 78,9 millions de dollars en 2022 (101,6 millions en 2021) et les prêts, de 115,0 millions de dollars (93,1 millions en 2021). De plus, les placements détenus par les caisses populaires ont aussi contribué à la croissance des actifs des caisses populaires. Les prêts et les placements sont financés par les dépôts qui ont augmenté de 67,5 millions de dollars en 2022 (95,3 millions en 2021).

Qualité des actifs

Par conséquent, les créances irrécouvrables en 2022 sont passées à 1,3 million de dollars, soit 0,09 % des actifs moyens du réseau (1,2 million ou 0,09 % des actifs moyens du réseau en 2021).

Les caisses populaires ont augmenté leurs provisions pour pertes sur créances de 544 000 \$, les portant à 6,9 millions de dollars.

Liquidités

Au 31 décembre 2022, la liquidité du réseau était de 254,1 millions de dollars, soit 18,6 % des passifs du réseau (en 2021, sa liquidité était de 289,5 millions de dollars, soit 22,5 % des passifs moyens du réseau). Ce chiffre est nettement supérieur à l'exigence réglementaire minimale de 10 %.

Stabilité

À la fin de 2022, la Banque du Canada a augmenté le taux de financement à un jour de 400 points de base pour le porter à 4,25 %. Puis, le 25 janvier 2023, elle a augmenté le taux de référence de 0,25 %. Nous continuons de constater l'incidence de ces hausses rapides sur les résultats financiers des caisses populaires.

Nous nous attendons à ce que la marge financière du réseau se stabilise lorsque la Banque du Canada suspendra les hausses futures des taux d'intérêt, et à ce que les dépenses financières augmentent, car les membres continuent de choisir des dépôts à terme à rendement élevé.

Principaux indicateurs

Profil financier du Fonds de protection des dépôts (en millions de dollars)

	2023	2022	2021	2020*	2019	2018
Fonds de protection des dépôts**	28,5 \$	27,6 \$	27,7 \$	27,6 \$	27,5 \$	25,6 \$
Dépôts	1 354,9 \$	1 287,4 \$	1 195,0 \$	1 056,6 \$	1 053,2 \$	1 007,6 \$
Actifs	1 466,3 \$	1 387,4 \$	1 285,8 \$	1 140,2 \$	1 137,7 \$	1 085,2 \$
% des actifs des caisses populaires**	1,94 %	1,99 %	2,15 %	2,42 %	2,42 %	2,36 %

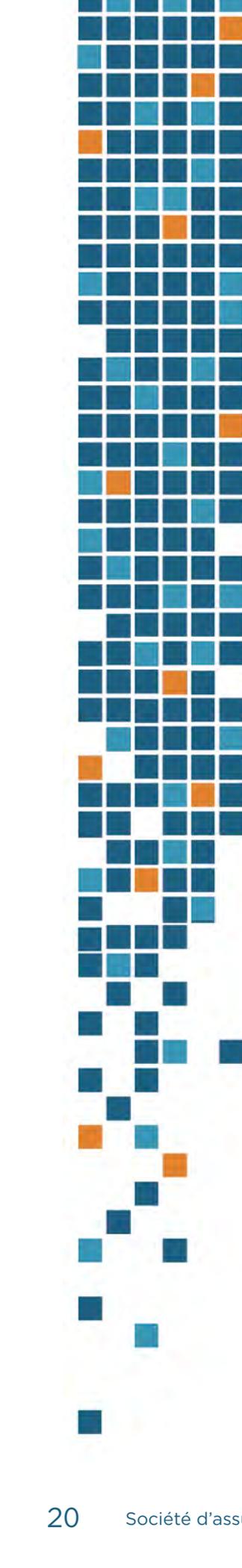
Profil financier du réseau des caisses populaires*** (en millions de dollars)

		2022	2021	2020*	2019	2018
Rentabilité	Résultat net	8,2 \$	5,6 \$	3,1 \$	3,2 \$	3,4 \$
	Rendement des actifs	0,57 %	0,42 %	0,25 %	0,30 %	0,32 %
Croissance	Actifs	5,68 %	7,96 %	12,76 %	5,08 %	4,37 %
	Prêts	10,90 %	9,67 %	3,85 %	3,01 %	2,38 %
	Dépôts	5,24 %	8,00 %	13,10 %	4,86 %	4,79 %
Qualité des actifs	Créances irrécouvrables (en % de l'actif)	0,09 %	0,09 %	0,24 %	0,22 %	0,20 %
Liquidités	Liquidités (en % du passif)	18,60 %	22,50 %	22,70 %	16,70 %	15,00 %
Stabilité	Capitaux propres (en % de l'actif)	6,30 %	6,09 %	6,09 %	6,35 %	6,37 %

* Les données de 2020 reflètent l'exercice financier de trois mois clos le 31 mars. Toutes les fins d'exercice ultérieures portent sur des périodes de 12 mois se terminant le 31 mars. La fin de l'exercice de 2018-2019 était le 31 décembre.

** Les données de 2018 pour le Fonds de protection des dépôts et pour le pourcentage des actifs des caisses populaires sont basées sur les fonds combinés détenus par la SADCPNB et la RMA.

*** L'exercice financier des caisses populaires du Nouveau-Brunswick se termine le 31 décembre. Les données présentées sont basées sur les états financiers non audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.



États financiers

Société d'assurance-dépôts
des caisses populaires
du Nouveau-Brunswick

Au 31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de la
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Le 5 juillet 2023

Saint John (Nouveau-Brunswick)

État de la situation financière au 31 mars 2023 (en dollars canadiens)

	2023 31 mars	2022 31 mars
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie	581 439 \$	119 029 \$
Cotisations et autres créances	753	965
Autres actifs	3 416	3 416
	585 608	123 410
Placements détenus pour des objets désignés (note 4)	27 965 465	27 622 966
	28 551 073 \$	27 746 376 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	75 742 \$	161 432 \$
Capitaux propres		
Fonds de protection des dépôts (note 6)	28 475 331	27 584 944
	28 551 073 \$	27 746 376 \$

Éventualités et garanties (note 5)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

APPROUVÉ PAR LA SOCIÉTÉ

L'original signé par Peter Klohn

Président du conseil

L'original signé par Norma Kelly

Membre du conseil d'administration

État du résultat global (par nature)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
(en dollars canadiens)

	2023	2022
RECETTES		
Cotisations	1 250 000 \$	1 100 000 \$
Produits de placement et autre revenu (note 4)	742 813	508 539
	1 992 813	1 608 539
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	10 700	16 269
Administration	39 900	22 707
Services professionnels	691 149	870 103
	741 749	909 079
Revenu net	1 251 064	699 460
Autres éléments du résultat global	(360 677)	(808 186)
RÉSULTAT GLOBAL (PERTE)	890 387 \$	(108 726) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations des capitaux propres
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
(en dollars canadiens)

	Fonds de protection des dépôts	Autres éléments du résultat global (perte)	Total
Solde au 31 mars 2021	28 103 622 \$	(409 952) \$	27 693 670 \$
Résultat global (perte)	699 460	(808 186)	(108 726)
Solde au 31 mars 2022	28 803 082	(1 218 138)	27 584 944
Résultat global (perte)	1 251 064	(360 677)	890 387
Solde au 31 mars 2023	30 054 146 \$	(1 578 815) \$	28 475 331 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2023
(en dollars canadiens)

	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Revenu net	1 251 064 \$	699 460 \$
Évolution du fonds de roulement, à l'exception des disponibilités		
Cotisations et autres créances	212	11 584
Comptes créditeurs et charges à payer	(85 690)	(70 157)
Indemnités de départ payable	-	(147 895)
	1 165 586	492 992
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements détenus pour des objets désignés	(703 176)	(470 853)
	(703 176)	(470 853)
AUGMENTATION NETTE DE TRÉSORERIE	462 410	22 139
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	119 029	96 890
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE VISÉE	581 439	119 029
	2023	2022
Remarque : Les flux de trésorerie provenant des intérêts reçus sont inclus dans le résultat global.	520 819 \$	502 772 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

1. Nature de la Société

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (la « Société » ou « SADCPNB ») a été créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* sanctionnée le 11 décembre 1992 et promulguée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société était de fournir une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi sur les caisses populaires* du Nouveau-Brunswick.

Le 1^{er} janvier 2020, la promulgation de la nouvelle *Loi sur les caisses populaires* (la « Loi ») a entraîné la dissolution de la Brunswick Credit Stabilization Board Limited (la « RMA ») et le transfert de ses responsabilités de surveillance prudentielle et de gestion du Fonds de protection des dépôts à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (la « Commission ») du Nouveau-Brunswick. Le mandat élargi de la Société consiste maintenant à protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts (le « Fonds »), à fournir une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et à fournir une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi*. Aujourd'hui, chaque dépôt assuré d'un membre d'une caisse populaire est couvert jusqu'à concurrence de 250 000 \$.

Le conseil d'administration a approuvé, le 28 juin 2023, les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (y compris les données comparatives).

Le siège social de la Société est situé au 85, rue Charlotte, bureau 300, à Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2.

La Société est un mandataire de la Couronne, ce qui la rend exempte d'impôt.

2. Règles d'établissement et déclaration de conformité aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

La direction a préparé ces états financiers conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, c'est-à-dire la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, telle qu'elle a été modifiée par les éléments d'actif et de passif financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global.

Les méthodes comptables ainsi que les informations sur les jugements critiques dans l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus significatif sur les montants comptabilisés sont présentées dans la note 3 ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon identique à tous les exercices présentés.

La FCNB a recours aux principales estimations comptables lorsqu'elle établit les états financiers conformément aux IFRS. Elle doit également faire preuve de jugement dans l'application de ses méthodes comptables.

3. Résumé des principales conventions comptables

a) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur et sont comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société lorsque celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs ou des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, selon leur classification.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif s'ils sont acquis principalement pour collecter les flux de trésorerie contractuels du principal et des intérêts dans un délai précis. Les produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat sous la rubrique « produits de placement et autres revenus » dans l'état du résultat global.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVBAERG)

Les titres de créance sont évalués ultérieurement à la JVBAERG en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif s'ils sont acquis pour collecter les flux de trésorerie contractuels du principal et des intérêts dans un délai précis et pour vendre l'actif financier. Les produits d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat sous la rubrique « produits de placement et autres revenus » dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés sur les placements à revenu fixe sont comptabilisés sous la rubrique « placements et autres revenus ». Toute autre modification de la valeur comptable de l'actif financier est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. L'évaluation de la juste valeur est considérée comme étant de niveau 1, en ce sens qu'elle est basée sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les instruments de capitaux propres sont déterminés ultérieurement à la JVRN dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés, les dividendes déclarés et les produits d'intérêt sur ces actifs financiers sont comptabilisés sous la rubrique « produits de placement et autres revenus ».

Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque période de déclaration, la Société évalue s'il convient de comptabiliser une provision pour perte sur prêt attendue (PPA) pour un actif financier ou un groupe d'actifs financiers. La PPA est estimée comme étant la différence entre les flux de trésorerie contractuels que la Société est en droit de recevoir et les flux de trésorerie qu'elle s'attend à recevoir.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, on considère les obligations et les placements en billets rachetables comme présentant un faible risque de crédit, car les contreparties de ces placements ont une notation d'au moins BBB. Par conséquent, aux fins de l'évaluation de la dépréciation de ces actifs financiers, la provision pour pertes est évaluée à un montant égal à 12 mois de PPA.

Pour déterminer la PPA de ces actifs, la Société a tenu compte des taux historiques de défaut de paiement, des perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels opèrent les émetteurs des billets et des rapports d'analystes financiers, selon le cas, pour estimer la probabilité de défaillance de chacun de ces actifs financiers au cours de leur horizon temporel d'évaluation des pertes respectives, ainsi que la perte en cas de défaillance dans chaque cas.

Il n'y a pas eu de changement dans les techniques d'estimation ou dans les hypothèses déterminantes faites pendant la période de déclaration courante pour évaluer la provision pour pertes de ces actifs financiers.

Passifs financiers

La Société classe tous les passifs financiers comme des passifs financiers évalués au coût amorti. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de transaction directement imputables et, après l'évaluation initiale, ils sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre la valeur comptable initiale des passifs financiers et leur valeur de remboursement est comptabilisée dans l'état du résultat global sur la durée contractuelle en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Hiérarchie des justes valeurs

Les actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur doivent être classés dans une hiérarchie de trois niveaux en fonction de l'importance des impacts considérés pour effectuer l'évaluation. Tous sont de niveau 1, ce qui signifie qu'ils sont basés sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.

Classification des instruments financiers

Le tableau suivant résume les classifications d'instruments financiers choisies par la Société en fonction de ses intentions.

Instrument financier	Classification
Trésorerie	Coût amorti
Cotisations et sommes à percevoir	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Placements à revenu fixe détenus pour des objets désignés	JVBAERG
Placements détenus pour des objets désignés	JVRN

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont cédés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont cédés, ou d'une transaction où la Société ne cède ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance.

b) Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Société a une obligation courante, juridique ou implicite découlant d'un fait antérieur, où il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources pour honorer cette obligation sera nécessaire, et le montant peut être déterminé de façon fiable. Les provisions sont établies par la direction sur la base de la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de déclaration, et leur valeur est actualisée si l'effet est important.

Il arrive que la Société fasse l'objet ou soit menacée de poursuites judiciaires. Le coût total estimatif de toute contestation judiciaire est provisionné lorsque, à la fin de l'exercice, il est plus probable qu'improbable qu'une obligation devra être éteinte. La valeur de la somme prévue est actualisée.

c) Trésorerie

Les liquidités comprennent la trésorerie et les dépôts bancaires.

d) Comptabilisation des produits

La Société comptabilise les produits pour chaque obligation de rendement distincte en vertu de la *Loi sur les caisses populaires* à un montant égal au prix de transaction attribué, une fois que chaque obligation de rendement a été satisfaite.

Les prélèvements annuels sont répartis sur la base des actifs des caisses populaires membres au 31 décembre, c'est-à-dire à la fin de leur exercice financier. Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les prélèvements sont dus 30 jours après réception de l'avis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés au moment de la déclaration.

e) Modifications à venir des normes de comptabilité et de présentation de l'information

L'IASB travaille continuellement à l'amélioration des normes comptables existantes et à l'élaboration de nouvelles normes. Elle a publié plusieurs exposés-sondages sur les nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur lors des prochaines périodes de déclaration. La Société suit de près l'évolution des travaux et les publications de l'IASB en vue d'évaluer leurs répercussions sur ses propres activités. Il n'existe pas de normes publiées mais non encore adoptées qui pourraient avoir une incidence importante sur la Société.

4. Placements détenus pour des objets désignés

Des placements sont détenus pour protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts, en fournissant une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et enfin, en fournissant une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi* (les « objets désignés »).

Les placements se composent des éléments suivants :

	2023	2022
Fonds de placement	198 487 \$	98 748 \$
Billets et obligations de la province	13 759 302	11 977 231
Billets et obligations de sociétés	9 821 041	15 546 987
Actions canadiennes	2 805 472	-
Actions américaines	1 381 163	-
	27 965 465 \$	27 622 966 \$

Les notations des titres de créance de la Société reflètent l'opinion des agences de notation quant à leur bonne qualité. La perte sur prêt attendue au 31 mars 2023 a été évaluée à zéro (zéro en 2022) en raison de l'échéance relativement courte et de sa notation de crédit élevée.

Les placements et autres revenus sont les suivants :

	2023	2022
Intérêts	576 232 \$	492 562 \$
Dividendes	31 675	-
Gains réalisés sur placements à revenu fixe	10 276	15 977
Gains non réalisés sur placements en actions	124 630	-
	742 813 \$	508 539 \$

5. Éventualités et garanties

- a) La Société fournit une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick jusqu'à concurrence de 250 000 \$ pour les dépôts admissibles. Au 31 mars 2023, les dépôts des membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick s'élevaient à 1,35 milliard de dollars (1,29 milliard de dollars au 31 mars 2022).
- b) En 2007 et dans le cadre d'un ensemble de mesures de redressement fournies par la province du Nouveau-Brunswick à la Caisse populaire de Shippagan limitée (la Caisse), la Société a conclu une entente de garantie et de prise en charge du passif avec la Caisse en vertu de laquelle la Société a garanti certains prêts consentis par la Caisse et a pris en charge certaines obligations éventuelles de la Caisse. L'obligation potentielle de la Société en vertu de cette entente était de 18,5 millions de dollars, dont le passif relatif aux prêts garantis de 16,5 millions de dollars a expiré en 2012. Sur la base de l'évaluation par la direction des éléments de la garantie et du passif pris en charge qui restent en vigueur au 31 mars 2023, aucune provision n'a été constituée dans les présents états financiers pour les pertes éventuelles qui sont désormais jugées improbables. L'entente comprend également des dispositions selon lesquelles certains recouvrements éventuels reviennent à la Société.
- c) Une caisse populaire qui était auparavant sous surveillance a transféré ses actifs et passifs à une autre caisse populaire pendant l'année. Dans le cadre de la transaction, la SADCPNB a accepté de couvrir certains coûts marginaux et certaines garanties de prêt à l'acheteur. Les coûts marginaux prévus de la SADCPNB ont été comptabilisés comme une dépense dans l'exercice en cours. L'obligation potentielle des garanties de prêts de la Société en vertu de l'entente était de 7,5 millions de dollars. Cette obligation sera honorée jusqu'au 31 mai 2027. Aucune réclamation n'a été présentée à ce jour. L'estimation des pertes éventuelles n'est pas connue et ne peut pas être estimée pour le moment; par conséquent, aucune perte éventuelle n'a été enregistrée.

6. Fonds de protection des dépôts

La *Loi* qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 a dissous la RMA le 31 décembre 2019 et a consolidé la surveillance du réseau des caisses populaires sous le mandat de la Commission. Le mandat élargi de la Société consiste maintenant à protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts, en fournissant une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et enfin, en fournissant une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi*.

Si la Société était obligée d'effectuer un paiement en vertu de l'article 192 de la *Loi* qui dépasse le solde du Fonds de protection des dépôts, elle pourrait demander des prêts, des avances, des subventions, des garanties de prêts ou d'avances en vertu de l'article 214.

Conformément à l'article 214 de la *Loi*, à la demande de la Société, le ministre peut, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil et sous réserve des modalités et conditions qu'il juge appropriées, accorder des prêts, des avances ou des subventions à la Société et garantir les prêts ou avances accordés à la Société par d'autres entités.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
Coûts et dépenses de la FCNB	41 664 \$	150 310 \$
Services professionnels	20 000	2 133
Frais de bureau	14 002	6 176
Charge salariale	76	2 813
	75 742 \$	161 432 \$

8. Opérations entre parties liées

La Société est un agent de la Couronne, ce qui signifie que la Province du Nouveau-Brunswick, y compris ses divers ministères et services, et les autres sociétés de la Couronne sont des parties liées.

La Société utilise les ressources de la FCNB pour fournir un soutien en matière de ressources humaines et d'administration dans l'application de la *Loi*. La FCNB prend en charge les salaires et les frais généraux qui sont facturés à la Société. La Société a dépensé 657 008 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 (736 072 \$ en 2022). Les montants impayés à la FCNB au 31 mars 2023 totalisaient 41 664 \$ (150 310 \$ au 31 mars 2022) et sont inclus dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

9. Information sur les risques et la gestion des capitaux

La Société est exposée aux risques suivants du fait de son utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de liquidité
- risque du marché
- risque lié aux taux d'intérêt

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Société si la contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles, et découle principalement des placements de la Société.

La Société n'investit que dans des actions, obligations et billets provinciaux et de sociétés de haute qualité (voir le tableau ci-après) et dans d'autres placements à faible risque et, à ce titre, la direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie manque à ses obligations.

L'exposition maximale au risque de crédit est la suivante :

	2023	2022
Trésorerie	581 439 \$	119 029 \$
Cotisations et sommes à percevoir	753	965
Autres actifs	3 416	3 416
Placements détenus pour des objets désignés	27 965 465	27 622 966
	28 551 073 \$	27 746 376 \$

La ventilation des obligations et des billets provinciaux et de sociétés par notation est la suivante :

Notation	2023		2022	
	Juste valeur	Pourcentage du portefeuille	Juste valeur	Pourcentage du portefeuille
AAA	1 765 521 \$	7,5	2 398 824 \$	8,7
AA	16 996 581	72,1	13 899 556	50,3
AA-	-	-	591 180	2,1
A+	-	-	4 623 339	16,7
A	4 818 241	20,4	5 929 823	21,5
A-	-	-	180 244	0,7
	23 580 343 \$	100,0	27 622 966 \$	100,0

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. L'approche de la Société en matière de gestion des liquidités consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements lorsqu'ils seront exigibles en investissant dans des placements liquides. Le principal risque de la Société est que des caisses populaires ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations, ce qui l'obligerait à rembourser les dépôts assurés comme il est décrit dans la note 5.

Les obligations provinciales et de sociétés et les obligations ont les échéances suivantes :

	2023	2022
0 à 5 ans	12 348 048 \$	18 080 919 \$
Plus de cinq ans	11 232 295	9 542 047
	23 580 343 \$	27 622 966 \$

Risque du marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation du marché (taux de change, taux d'intérêt, prix des placements) ait une incidence sur les revenus de la Société ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. En raison de la nature des placements de la Société, la direction est d'avis que l'exposition de la Société au risque du marché est faible.

Analyse de sensibilité à la juste valeur pour les instruments à taux fixe

La Société comptabilise les actifs ou passifs financiers à taux fixe à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (AERG). Par conséquent, une variation de 1 % des taux d'intérêt à la date de déclaration aurait une incidence d'environ 756 325 \$ sur les AERG par rapport à la variation des taux.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'objectif du modèle économique de la Société est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et, par conséquent, à l'échéance et au renouvellement, les taux d'intérêt peuvent fluctuer.

Gestion du capital

Des précisions sur le Fonds de protection de la Société sont fournies à la note 6.